

Grâce à Hollande-Valls vos banques en faillite pourront se servir sur vos comptes pour se renflouer

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 4 novembre 2015



Sur lesobservateurs.ch, l'annonce qu'une ordonnance autorisant les banques à pomper sur les comptes de leurs clients pour se renflouer a été promulguée le 20 août !

Je ne suis pas expert financier, les formulations sont particulièrement opaques pour un non initié, mais l'article 3 semble le confirmer :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031070122&categorieLien=id>

Petit extrait « Le livre VI du même code est ainsi modifié :

1° A l'article L. 612-1 :

a) Le 4° du II est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4° *De veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires et financières prévues à la section 4 du chapitre III du présent titre.* » ; »

Et, sur Bd Voltaire, un article qui explique en détail comment Hollande, Valls et compagnie nous ont chypriorisés. En cas de faillite de notre banque, celle-ci sera autorisée, comme à

Chypre, à taxer nos avoirs au-dessus de 100000 euros de 47 %.

<http://www.bvoltaire.fr/yannikchauvin/secours-letat-faire-poches-toute-legalite,216779>

Jean-Paul Saint-Marc, *Résistance républicaine* Aquitaine

Note de Christine Tasin

A rapprocher de la volonté affirmée du FMI de ponctionner 10% de notre épargne...

<http://resistancerepublicaine.com/2013/le-fmi-veut-ponctionner-10-de-lepargne-de-tous-les-europeens/>

Il se trouve qu'une directive européenne a d'ores et déjà autorisé les gouvernements européens à ponctionner notre épargne de 10%.

<http://resistancerepublicaine.com/2014/votez-bien-apres-le-fmi-la-bundesbank-preconise-aussi-une-taxation-exceptionnelle-sur-lepargne/>

Il se trouve également que la loi Moscovici de 2013 prévoyait la fusion du Fonds de garantie des dépôts avec le nouveau Fonds de résolution, **ce qui pourrait aboutir de facto à l'anéantissement de la garantie publique pour les dépôts inférieurs à 100 000 euros.**

Ce régime de résolution est en soi inconstitutionnel puisqu'il aboutirait à la spoliation de la propriété garantie par les articles 2 et 17 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 mais cela n'a pas l'air de déranger ceux qui nous gouvernent. Sans doute sont-ils assurés que la mondialisation en marche, l'Europe fédérale et politique qu'ils nous ont imposées sont prioritaires sur nos lois et notamment sur la DDHC de 1789...

Résumons ce qui nous pend au bout du nez avec un exemple.

Vous avez épargné toute votre vie pour vous acheter la petite maison à la campagne dont vous rêvez arrivé à la retraite, ou bien vous avez hérité et vous êtes à la tête d'une petite somme de 120000 euros...

Première alerte, votre banque fait faillite, vous êtes taxé de 47% des 20000 euros au-dessus des 100000 réglementaires (salaud de riche). Il vous reste 109400 euros.

Peu après, le FMI décide de récupérer toutes les épargnes au-dessus de 100000 euros. Il vous reste 100000 euros.

Peu après encore, la France étant près de tomber en faillite, le gouvernement applique la loi Moscovici et saisit tous les dépôts...

Il vous reste zéro euro. Et les yeux pour pleurer.

Au fait, vous allez voter pour qui le mois prochain ?